



Saint-Jeannet  
Porte des Baous

## Centre Communal d'Action Sociale

Rue Saint-Claude 06640 Saint-Jeannet  
Téléphone : 04 93 24 70 70 – Courriel : [social@saintjeannet.com](mailto:social@saintjeannet.com)

### **VIDE GRENIERS du Dimanche 10 septembre 2017** **Règlement et organisation**

Le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jeannet organise un vide greniers le Dimanche 10 septembre 2017 au stade de football de Saint-Jeannet (complexe sportif)

Les emplacements sont réservés **EXCLUSIVEMENT** aux particuliers, avec interdiction de vendre ou d'exposer des produits comestibles, neufs, ou dangereux (armes...)

Les exposants devront se présenter le jour de la manifestation entre 6 h 30 et 7 h 30. Ils s'engagent à respecter les horaires. Les véhicules ne pourront se déplacer sur l'espace de la manifestation pour le déballage et le remballage au-delà de 7 h 30 ni avant 15h 00.

Au-delà de 7 H 30, l'emplacement inoccupé sera considéré abandonné et remis à la disposition de l'organisateur pour l'usage qu'il en décidera. Cette remise à disposition ne donnera lieu à aucun dédommagement ni remboursement. Après vérification de l'inscription, les placements se feront au fur et à mesure des arrivées.

En cas de mauvais temps, le vide greniers sera reporté au dimanche 24/09.  
Décision prise le matin à 7h30. Il n'y aura aucun dédommagement, ni aucun remboursement sauf en cas d'intempéries le 24 /09/2017.

En aucun cas les limites de stand tracées au sol ne pourront être dépassées. Les éventuelles infractions au règlement seront constatées et corrigées selon les directives données par l'organisateur.

Dès son arrivée, l'exposant est tenu de décharger rapidement son véhicule puis de le garer aux emplacements qui lui seront indiqués.

Les inscriptions et le paiement des emplacements devront nous être envoyés ou déposés à l'adresse du C.C.A.S. et devront nous parvenir au plus tard le 31 août 2017. Dans le cas où certaines places seraient encore vacantes au-delà de cette date, elles pourront être attribuées aux demandeurs retardataires.

Dossier à fournir :

- Fiche d'inscription complétée et signée avec photocopie CNI recto/ verso
- 1 chèque de 20 € par emplacement réservé (emplacement avec voiture 5 m / 4 m)
- 1 chèque de 20 € de caution « propreté », restitué lors du départ de l'exposant sous condition qu'il ait laissé son emplacement propre. Dans le cas contraire, la caution payera la déchetterie pour le nettoyage du site.
- Règlement daté et signé.

Toute inscription incomplète ou sans paiement ne sera pas validée.

Toute l'équipe du CCAS vous souhaite la bienvenue et de bonnes affaires à Saint-Jeannet.

Fait à Saint-Jeannet, le \_\_\_ / \_\_\_ / 2017.

*Nom, prénom et signature de l'exposant précédés de la mention « lu et approuvé ».*